



2020/2021

VIE ET MORT 3 : LES GREFFES D'ORGANE



Tut' rentrée PASS/LAS

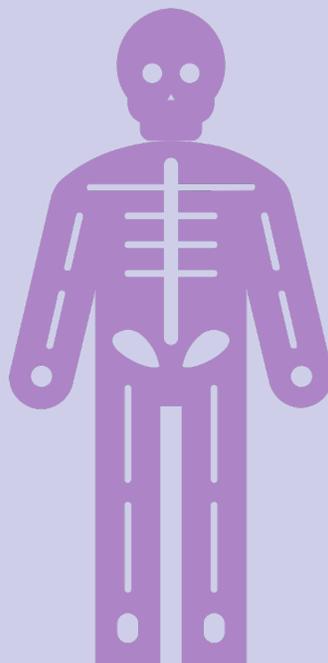
drgrey



PLAN

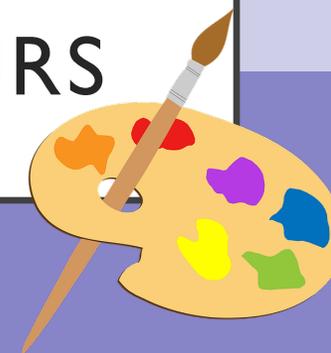
- Les différents types de donneurs
- Les greffes en France
- Les grands principes
- Répartition des greffons rénaux
- Mort encéphalique et coma végétatif
- Consentement
- Classification de la mort de Maastricht III
- Donneurs vivants

- 
- Donneurs vivants : 5 à 10 %
 - Donneurs décédés : 90 à 95 %



- Mort encéphalique
- Arrêt cardiaque irréversible
- Mort avec rigidité cadavérique

LES DIFFÉRENTS TYPES DE DONNEURS





- Pénurie d'organes



LES GREFFES EN FRANCE





LES GRANDS PRINCIPES

- Intégrité du corps humain
- Non patrimonialité
- Mesures pour les mineurs et adultes protégés
- Sécurité sanitaire
- Consentement présumé
- Interdiction de publicité
- Principe d'équité



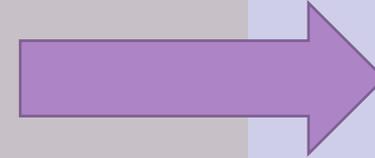
- Accès a la liste d'attente pour tous
- Malades prioritaires
- Le score rein
- Centralisation par l'ABM



RÉPARTITION DES GREFFONS RÉNAUX



- Mort céphalique = mort cérébrale, destruction irréversible des structures de l'encéphale
- 35 °C
- PAM > 65 mmHg
- Pas de sédation/ curarisation
- Inconscience
- Abolition des réflexes du TC
- Pas de ventilation spontanée



- Confirmer via :
- 2 EEG (4h)
 - Angiographie cérébrale
 - Artériographie carotidienne bilatérale

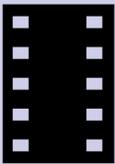
MORT ENCÉPHALIQUE ET COMA VÉGÉTATIF





MORT ENCÉPHALIQUE VS COMA VÉGÉTATIF

	Mort Encéphalique	Coma Végétatif
Fonctionnement du cerveau	Absent	Présent
Vie de relation	Non	Non
Autonomie	Non	Non
Circulation cérébrale	Arrêtée	Normale
Ventilation	Artificielle	Spontanée
Fonctions cardio-circulatoires	Très instables	Stables
Troubles métaboliques et thermiques	Oui	Non

- 
- Consentement présumé
 - Consentement express
 - En pratique :
 - Le patient est sur le registre des refus : on ne prélève pas
 - Le patient n'est pas sur le registre des refus : on doit s'assurer qu'il n'a pas exprimé oralement son refus auprès de sa famille...
 - 0,5 % d'opposition théorique, 30 % en pratique

CONSENTEMENT





CLASSIFICATION DE LA MORT DE MAASTRICHT III



Rang I

- Arrêt cardiaque sans réanimation cardio-pulmonaire

Rang II

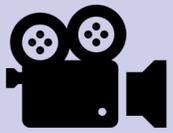
- Arrêt cardiaque avec réanimation cardio-pulmonaire mais sans récupération

Rang III

- Arrêt cardiaque après arrêt des soins de réanimation (LATA)

Rang IV

- Mort encéphalique compliquée d'arrêt cardiaque



- Majeur
- Père, mère sans dérogation
- Famille (hors parents) par dérogation
- Personne en relation étroite avec le patient depuis plus de 2 ans (ami, conjoint)
- Don croisé entre deux couples



- Un comité d'expert vérifie : le rapport bénéfice-risque favorable, l'absence de pression affective, l'existence d'un consentement libre et éclairé

DONNEURS VIVANTS



FIN